



FAMILLES DE FRANCE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 29 août 2017

Les contrats aidés associatifs passent à la trappe !

La Ministre du Travail, Madame Muriel Pénicaud, a déclaré le 9 août dernier à l'Assemblée nationale que les contrats aidés étaient « coûteux », « pas efficace(s) pour lutter contre le chômage » et « qu'ils ne sont pas un tremplin pour l'insertion professionnelle ».

La décision de supprimer la possibilité pour les associations (hors urgence sanitaire et sociale) d'employer des personnels en contrats aidés a été prise immédiatement.

Familles de France dénonce cette décision brutale, sans concertation et en pleine période de vacances.

Familles de France, fort de ses 290 fédérations départementales et associations locales, **fait largement appel aux contrats aidés.**

La suppression de la majorité de ces emplois dans ses associations impliquées dans l'action sociale et familiale, a suscité leur protestation rapide et unanime.

De surcroît, la suppression de ces contrats entraînera mécaniquement une augmentation du nombre des demandeurs d'emploi, stoppera net la formation associée des bénéficiaires et fera augmenter le coût des services rendus aux familles.

L'un des rôles des associations familiales est de ranimer le lien social et de faciliter les différents dispositifs de réinsertion. Ces associations ont quatre caractéristiques méritoires :

- innovation et créativité
- renforcement du lien social
- moindre coût des services
- fonctionnement démocratique

Familles de France, face à cette situation, **ne peut se résigner et demande** que soient maintenus des moyens lui permettant de jouer son rôle de liant familial et d'amortisseur social auprès des familles.

Contact Presse : Patrick CHRETIEN 06.42.18.05.74

Familles de France est une association de consommateurs agréée reconnue d'utilité publique. Elle participe à la défense des intérêts de la famille en s'organisant au sein d'un réseau qui propose des actions à visée sociale, économique, de protection du consommateur et de santé ayant pour finalité l'accompagnement et la défense des familles.

Familles de France – Fédération nationale reconnue d'utilité publique
Agréée mouvement jeunesse et éducation populaire – Agréée organisation de consommateurs
Agréée association d'usagers du système de santé

28, Place Saint Georges 75009 Paris – Tél. : 01 44 53 45 90 – Fax : 01 45 96 07 88
E-mail : accueil@familles-de-france.org – site : www.familles-de-france.org